

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DE LA PRIME CHAUFFAGE BOIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE



Pourquoi ?

version mai 2019

Le territoire de la communauté de communes Arve et Salève (CCAS) est concerné depuis quelques années par une pollution atmosphérique, notamment des poussières appelées particules fines (PM 10). Le chauffage individuel au bois est un émetteur majeur de particules fines sur le territoire. La CCAS lance sa **PRIME CHAUFFAGE BOIS** pour favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois du territoire et ainsi diminuer les émissions de particules fines pour améliorer l'état de la qualité de l'air.

De quoi s'agit-il ?

La CCAS lance sa Prime Chauffage Bois pour aider financièrement les particuliers à changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou foyers fermés antérieurs à 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Le montant de la **PRIME CHAUFFAGE BOIS** est de **1000 euros***! Versée directement aux particuliers, elle est cumulable avec d'autres aides : crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro, ... (sauf aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)).

Il s'agit de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la santé des habitants de la CCAS et leur permettant de réaliser des économies d'énergie !

Il est important de lancer les travaux éventuels de rénovation énergétique de son logement avant de changer son appareil de chauffage au bois pour bien le dimensionner. Plus de renseignements sur www.regenero.fr

* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC.

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide de 1 000€ ?

- Vous êtes un particulier
- Vous habitez l'une des 8 communes du **territoire de la CCAS** (voir carte ci-contre) ;
- Votre logement est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans ;
- Vous utilisez un **appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière,...) ou une **cheminée ouverte**
- Vous fournissez une photo avant et après installation de l'appareil en place et en fonctionnement ;
- L'installation doit être réalisée par un **professionnel** qualifié **Quali'Bois** par **QUALIT'ENR** ou **QUALIBAT** Bois énergie, et signataire de la charte d'engagement ;
- L'ancien appareil devra être déposé à la **déchetterie**. Un certificat de dépôt de l'ancien appareil sera demandé ;
- Votre nouveau matériel doit disposer du **label Flamme verte au moins 7 étoiles** ou être inscrit sur la liste des appareils équivalents de l'ADEME
Les appareils non présents sur les listes ne seront pas acceptés.

Attention

Le dossier de demande d'aide doit être déposé et validé avant la réalisation des travaux



Un contrôle pourra être réalisé à votre domicile, avant validation du dossier de demande d'aide, pour vérifier le respect des critères du dispositif (notamment la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois, en état de fonctionnement dans le logement).

Quelles sont les conditions pour obtenir la prime bonifiée de 2 000€ ?

- Vous respectez les conditions précédentes ;
- Vos ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH du tableau ci-contre.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources modestes (€)
1	24 918
2	36 572
3	43 924
4	51 289
5	58 674
Par personne supplémentaire	+ 7 377

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts

Quelle est la marche à suivre ?

1. **Contactez des professionnels** qualifiés Quali'bois ou Qualibat Bois énergie pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions nécessaires présentées ci-avant.

Vérifier bien la certification de l'entreprise avant d'engager les travaux.

2. Avant le début des travaux, **envoyez le dossier** de demande d'aide au **SM3A** (adresse ci-dessous).

Le dossier doit comporter les 3 éléments suivants :

- Fiche 1** : « DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR », remplie avec l'installateur choisi, signée par le bénéficiaire et l'entreprise,
- Fiche 2** : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le bénéficiaire,
- Un justificatif de résidence principale** : copies de la première et dernière page de la dernière **taxe d'habitation**. (Cas particuliers : Si vous êtes **propriétaire bailleur**, joindre la taxe d'habitation du locataire ; Si vous êtes un **nouvel arrivant**, faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse).



Si le dossier est incomplet, vous serez invité à fournir les pièces manquantes.

Après vérification de la recevabilité du dossier et étude des pièces par le service instructeur du SM3A, vous recevrez par courrier un **AVIS favorable ou défavorable**.

⇒ *Un contrôle avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères du Fonds Air Bois. En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers sanctionnée.*

3. **Commandez les travaux, une fois l'avis favorable obtenu par courrier.**

4. A l'issue des travaux, **transmettez** la FICHE: « DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE DE LA **PRIME CHAUFFAGE BOIS** DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE » au SM3A (fiche remise avec l'avis), avec les pièces nécessaires :

- Facture certifiée acquittée,**
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire**
- Certificat de Dépôt en déchetterie** (document envoyé avec l'avis favorable)

↳ Pour la destruction de l'appareil remplacé, le déposant (l'entreprise ou vous-même) devra se rendre **dans la déchetterie de Reignier-Esery** en étant muni du **Certificat de Dépôt en Déchetterie** (remis avec l'avis). Ce document devra être complété afin que l'agent de la déchetterie puisse le tamponner.

5. Enfin, une notification vous sera adressée par courrier lorsque vous recevrez le virement sur votre compte.

Contact et adresses :

Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A, en charge de l'instruction des dossiers

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A)

Prime Chauffage Bois

300, chemin des prés Moulin

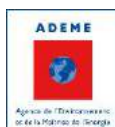
74 800 Saint-Pierre en Faucigny



Pour plus de renseignements :

prime-chauffage-bois@sm3a.com

04 50 07 13 94



3



FICHE 1 – DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR



Données relatives au demandeur

A remplir par le demandeur / bénéficiaire

NOM, Prénom :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Ville :

Tel : Adresse mail :

Adresse du logement si différent (pour les propriétaires bailleurs): Nom de l'occupant :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Ville :

Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise : et Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN : Qualification Qualibois / Qualibat Bois énergie :

Adresse e-mail : et n° :

	DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer : Coût du démontage et évacuation : →
Type d'appareil neuf (insert, poêle, foyer ouvert, ...) : Marque : Modèle :missions de poussières : mg/Nm ³ Puissance nominale:..... kW Rendement : % Taux de CO : % Label Flamme Verte au moins 7 * : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent ADEME Coût : →
Fournitures et équipements ¹ : (ex : grilles, hotte, dallage, ...) Coût : →
Tubage : Coût : →
Main d'œuvre : Tarif horaire : Temps passé : Total : →
TOTAL HT en Euros :
Taux de TVA en % :
TOTAL TTC en Euros :

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Déclarations sur l'honneur et accords

A signer par le demandeur ET l'entreprise

Je soussigné(e) (*bénéficiaire, cf. points 1 à 8*), Nom :, Prénom :

Je soussigné(e) (*entreprise, cf. points 1 à 4*), Nom :, Prénom :

Entreprise/ société :

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002, installé dans le logement et en état de marche,**
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
3. Reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation ni des aides de l'ANAH,
4. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil** dans la **déchetterie de Reignier** et **fournir un justificatif de destruction avec ma demande de versement (obligatoire pour que la prime soit versée)** (hors foyer ouvert).
 - Pour les foyers ouverts, il est nécessaire de joindre à ce dossier, une photo de la cheminée en fonctionnement,
 - Pour les anciens appareils de chauffage au bois (insert, poêle, chaudière,...) : L'attestation à faire tamponner par la déchetterie sera envoyée par le SM3A avec le courrier d'avis favorable.
5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
7. **Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.**
8. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs de la Prime Chauffage Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'entreprise
partenaire de la Prime Chauffage Bois :

Fait à :

Fait à

Le :

Le :

POUR RAPPEL, la signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel.

En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

FICHE 2 – RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

A remplir par le demandeur



Votre situation, votre logement :

Situation professionnelle : Agriculteur exploitant Artisan, commerçant, chef d'entreprise Employé
 Ouvrier Cadre Profession intermédiaire Retraité Autre, sans activité

Age : 18 à 24 ans 25 à 34 ans 35 à 49 ans 50 à 64 ans 65 ans et plus

Nature du logement : Maison avec jardin Maison sans jardin Appartement

Surface chauffée du logement :m²

Période de construction : avant 1949 1949 - 1975 1975-1990 1990-2005 après 2005

Occupation du logement : Propriétaire occupant Locataire Propriétaire bailleur Occupant à titre gratuit

Votre ancien matériel et son usage :

Matériel remplacé : Foyer ouvert Insert/ foyer fermé Poêle Cuisinière à bois, Chaudière à bois

Type d'usage de l'ancien matériel : Chauffage de base Chauffage d'appoint, Plaisir / agrément

Age de l'appareil Année d'installation de cet ancien appareil dans le logement: (réponse obligatoire)

A noter que des contrôles aléatoires sont organisés pour vérifier la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte dans le logement.

Type de combustible: Bois bûche Granulés / pellets Bois de récupération Autre :

Quantité de bois consommée par an :unité : (1 stère= 1m³ de bûches de 1m ; 0,8 m³ de 50cm)

Approvisionnement: Personnel / gratuit Producteur indépendant Point de vente non spécialisé Autre :

Si auto-approvisionnement, durée moyenne de stockage – séchage avant utilisation ?.....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ? : résineux feuillus les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque « Rhône-Alpes bois bûches » (RA2B) ? OUI NON

Le ramonage de votre installation est-il fait : Par vous-même, Par un professionnel ;

Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ? : 1 fois tous les 2 ans, 1 fois par an, 2 fois par an,

Autre, à préciser :

Votre nouveau matériel et vos motivations :

Nouveau matériel : Insert cheminée Poêle Poêle de masse Cuisinière à bois Poêle hydro Chaudière

Type de combustible: Bois bûche Granulés / pellets Bois de récupération Autre :

Type d'usage du nouveau matériel : Chauffage de base Chauffage d'appoint Plaisir / agrément

Quelles sont vos **2 motivations** principales pour ce changement d'appareil ? :

Economiser du bois / de l'énergie Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement)

Bénéficier de l'aide financière Gagner en confort / chaleur Autre:

Comment avez-vous connu cette aide ? :

Mon installateur Panneau d'affichage publicitaire Presse locale (Dauphiné, Messenger,...)

Radio locale « Bouche à oreille » Foire/Salon Site web « REGENERO » Associations

→ Par ma mairie : Bulletin/magazine de ma commune Site web de la mairie Dépliant trouvé en mairie

→ Par la CCAS : Site web de la CCAS Autre support :